TMJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 96-015 du 5 Juillet 1996

portant autorisation de ratification de l'Accord de Prêt signé le 08 Décembre 1995 entre la République du Bénin et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) relatif au financement partiel du projet de reconstruction de la route COTONOU-PORTO-NOVO.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a adopté en sa séance du Vendredi 28 Juin 1996,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Prêt précité, signé le 08 Décembre 1995 avec la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) dans le cadre de la réalisation du projet susindiqué pour un montant de cinq milliards (5 000 000 000) de Francs CFA.

Article 2.- La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à COTONOU, le 5 Juillet 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU.-

Le Premier Ministre, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et des Relations avec les Institutions,

Maître Adrien HOUNGBEDJI.-

.../...

Le Ministre des Finances,

Moïse MENSAH.-

Le Ministre des Travaux Publics
et des Transports,

Kamarou FASSASSI.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF-MTPT 8 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBF-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.-